



MÉMOIRE PRÉSENTÉ

PAR

LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR

LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

4 FÉVRIER 2011

LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC

La Fédération des producteurs de bois du Québec joue un rôle de représentation des producteurs de bois et des propriétaires forestiers sur la scène provinciale. Elle contribue également à la coordination de l'action des syndicats et offices de producteurs de bois qu'elle regroupe. Ces syndicats et offices sont responsables de l'administration de quatorze plans conjoints qui encadrent la mise en marché du bois produit par les propriétaires forestiers dans une démarche de gestion de l'offre et de mise en marché collective. Les syndicats et offices ont aussi comme mission de défendre, à l'échelle régionale, les intérêts généraux des producteurs de bois et des propriétaires de boisés. La Fédération des producteurs de bois du Québec est affiliée à l'Union des producteurs agricoles et à la Fédération canadienne des propriétaires de boisés. Cette dernière est affiliée à l'Alliance internationale pour la foresterie familiale.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

La Fédération des producteurs de bois (FPBQ) souhaite faire part au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNFQ) de ses commentaires sur la version actuelle de la stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF). Nous comprenons que le MRNFQ cherche à bonifier ce document et nos propositions sont faites dans cette perspective.

La FPBQ reconnaît d'importants mérites à la stratégie (voir plus loin, certains éléments de réponse aux questions 1 et 2). Elle reconnaît aussi qu'elle comporte plusieurs énoncés intéressants sur les forêts privées : foi du MRNFQ dans la possibilité de hausser le niveau de leurs retombées; volonté d'y consolider les investissements et d'y encourager l'intensification de la production, etc.

La FPBQ est tout de même d'avis que le projet de SADF doit être amélioré pour tenir compte des particularités de la forêt privée.

PRISE EN COMPTE DES PARTICULARITÉS DE LA FORÊT PRIVÉE

En aucune occasion, la **diversité des modes de tenure** est expliquée au lecteur. Pourtant, les moyens de mise en œuvre de la SADF diffèrent forcément d'une tenure à une autre. Nous constatons la présence d'une petite section dédiée à la forêt privée, mais ailleurs dans le texte le lecteur devra interpréter si un objectif s'applique ou non à son mode de tenure. En bref, il nous semble que le rédacteur tergiverse sur l'inclusion ou non de la forêt privée dans le cœur de sa politique.

Pourtant, la plupart des défis et objectifs retenus par la stratégie sont aussi pertinents pour la forêt privée que pour la forêt publique ou préconisent des actions susceptibles d'influencer significativement leur gestion et les activités qu'on y mène. L'énoncé du bas de la page 7¹ du document de consultation se veut probablement un signal positif émis aux acteurs de la forêt privée. Il n'est pourtant pas satisfaisant.

Pour la FPBQ, l'inachèvement de la révision du partenariat de la forêt privée ne doit pas être invoqué pour expliquer la pauvre intégration de la forêt privée à la SADF. Bien qu'il ait été l'animateur de deux processus qui se déroulaient en parallèle – le développement de la SADF et la révision du partenariat de la forêt privée – le MRNFQ n'a pas encore su établir de connexion entre les deux, mise à part l'affirmation que les discussions des partenaires de la forêt privée se refléteraient éventuellement dans la SADF.

Recommandation 1. Que la SADF précise des actions spécifiques pour chacun des modes de tenure visés par les orientations.

Recommandation 2. Que, par souci de cohérence, la publication finale de la SADF survienne subséquentement aux conclusions des travaux de révision du partenariat de la forêt privée. Dans le cas contraire, on devrait indiquer clairement que celle-ci sera mise à jour suivant les décisions des Partenaires de la forêt privée.

Recommandation 3. Que les cinq défis de la stratégie soient utilisés par le MRNFQ pour alimenter les travaux de révision du partenariat de la forêt privée afin d'identifier des objectifs, des actions, des indicateurs, des cibles et des moyens de mise en œuvre spécifiques à la forêt privée à intégrer à la SADF.

¹ « La stratégie d'aménagement durable des forêts s'appliquera à toutes les forêts publiques et privées du Québec. Certains objectifs s'appliqueront spécifiquement à la forêt privée, alors que d'autres seront adaptés pour tenir compte du contexte particulier de ces forêts où l'État n'a pas d'autorité en matière de gestion forestière. »

LA MOBILISATION DES PROPRIÉTAIRES DE FORÊT PRIVÉE

Les propositions de la SADF doivent donner aux 130 000 propriétaires de forêt privée le sentiment qu'ils sont, avec les autres acteurs du secteur, au centre du projet de société que propose le MRNFQ; un projet imaginatif qui vise une gestion intégrée et durable des ressources de leur territoire. Un projet qui, comme indiqué précédemment, compte sur la convergence plutôt que la subordination, les mesures incitatives plutôt que contraignantes et la reconnaissance que la gestion des forêts privées, très influencée par les activités tenues en territoire public, ne peut répondre aux mêmes modèles économiques ou de gouvernance.

Pour parvenir à mobiliser les acteurs de la forêt privée, il est important que les propositions de la SADF se traduisent non seulement en orientations inspirantes à long terme, mais aussi en projets porteurs d'innovations concrètes pour les propriétaires forestiers.

De plus, les forêts sous tenure privée étant à la fois un patrimoine collectif et un ensemble de biens privés, leur développement et la valorisation de leurs ressources doivent se faire sous un régime de convergence des intérêts publics et privés. La FPBQ considère que le partenariat développé en 1995 consacrait ce concept, à la fois par le processus de consultation utilisé pour sa mise en place, la structure de gouvernance choisie et les moyens d'interventions retenus.

Il apparaît donc nécessaire que la notion de droit de propriété, qui est la caractéristique principale du mode de tenure de la forêt privée, soit prise en compte par la SADF, puisque les propriétaires forestiers ont des droits et responsabilités croissantes qui les diffèrent des autres groupes visés.

Recommandation 4. Que dans le cadre de la révision du partenariat de la forêt privée, les règles de gouvernance retenues pour le territoire privé confèrent un statut distinct et prédominant aux propriétaires.

DES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE CLAIRS

Selon la Food and Agriculture Organisation (FAO)², une politique forestière nationale doit présenter des caractéristiques clés pour générer un impact pour le pays. Celle-ci doit être courte et facile à comprendre par un large éventail de personnes, précise dans ses objectifs et ses moyens de mise en œuvre, étroitement liée aux objectifs de développement du pays issus des autres institutions, ainsi que basée sur une solide évaluation de l'évolution des facteurs sociaux, politiques, économiques et environnementaux pouvant affecter l'utilisation future des forêts.

La FPBQ est d'avis que la SADF constituera dans les faits la politique forestière du Québec et qu'à ce titre, elle est perfectible au niveau de la plupart des caractéristiques clés identifiées par la FAO.

Si les cinq défis retenus par la SADF sont à notre avis très pertinents, beaucoup de travail reste à faire pour qu'on puisse en dire autant des orientations, objectifs et actions, dont la qualité est beaucoup moins constante, particulièrement du point de vue de la compréhension par la population.

Plus le lecteur progresse dans la hiérarchie des éléments de la stratégie, plus ceux-ci deviennent imprécis et plus la vision porteuse s'estompe pour laisser place à ce qui ressemble plus à un collage d'actions gouvernementales déjà entreprises qu'à un ensemble de mesures intégrées et convergentes. Le MRNFQ reste d'ailleurs très vague sur sa capacité et sa volonté à les réaliser ou sur la définition des responsabilités.

Recommandation 5. La SADF doit présenter des moyens de mise en œuvre vraisemblables pour le lecteur et les objectifs visés doivent être à la hauteur des défis et des orientations. De plus, il nous apparaît nécessaire

² FAO. 2010. Élaborer une politique forestière efficace. Étude FAO : Forêt 161. www.fao.org. : 77 p.

d'indiquer les groupes qui mettront en œuvre les mesures retenues, la provenance sommaire du financement et le mode de tenure visé par ces mesures. Le renvoi à un exercice de planification ultérieur est insuffisant.

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE DE LA CONSULTATION

QUESTION 1. ÊTES-VOUS D'ACCORD AVEC LA VISION DONNÉE À LA STRATÉGIE?

La FPBQ souscrit à l'énoncé de vision proposée.

Cependant, le MRNFQ indique à la fin du premier paragraphe du texte de présentation de cette vision qu'il «*investit avec assurance dans l'aménagement durable des forêts du Québec.*» Pour que cet élément de la vision puisse se concrétiser, le MRNFQ ne peut tabler uniquement sur la fierté des Québécois pour leurs forêts. Il doit compter sur un appui solide, soutenu et à long terme en faveur de cet investissement, qui se concrétise en décisions adéquates de l'ensemble du gouvernement. Le développement de cet appui et son maintien dans le temps ne peut être laissé au hasard et doit faire l'objet d'une réflexion et d'actions spécifiques. La volonté de développer cet appui devrait paraître dans le texte explicatif de la vision et faire l'objet d'un objectif spécifique, si ce n'est d'une orientation.

QUESTION 2 CONSIDÉREZ-VOUS QUE LES ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE PERMETTRONT DE PROGRESSER VERS L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS? SINON, QUELLES ORIENTATIONS DEVRAIENT ÊTRE MODIFIÉES?

Il est difficile d'analyser les 16 orientations retenues sans d'abord s'arrêter aux cinq défis qui les chapeautent et qui, plus que tout, permettent de comprendre les valeurs par lesquelles le MRNFQ souhaite être guidé et l'évolution des pratiques de gestion qu'il juge nécessaire.

Ces cinq défis nous apparaissent d'une grande pertinence. En se donnant le moyen de tous les relever, le MRNFQ pourra orchestrer un changement salutaire dans la gestion de nos forêts et amorcera selon toute vraisemblance une réelle évolution de la pensée qui guide cette gestion.

Mais, en lien direct avec l'observation sur le nécessaire appui populaire à l'investissement ministériel dans l'aménagement forestier durable, la FPBQ constate qu'un important défi n'est pas pris en compte par la stratégie, autant pour les forêts privées que publiques. Ce défi, c'est celui d'obtenir des marchés les revenus nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle foresterie écosystémique, intégrée, régionalisée et durable. Des revenus qui, selon la lettre de la Loi sur le développement durable du Québec³, devraient internaliser l'ensemble des coûts afférents à la saine gestion et à l'utilisation durable des territoires et de leurs ressources. Des revenus qui devraient aussi procurer une rente satisfaisante aux propriétaires de ces territoires, qu'il s'agisse de la population du Québec ou de propriétaires privés.

Ni les marchés pour le bois, ni les marchés pour les autres ressources et usages des territoires forestiers ne peuvent actuellement générer le niveau de revenus nécessaire à leur gestion durable. Cette situation s'aggraverait

³ Québec, Loi sur le développement durable. Article 6(p) : «La valeur des biens et services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur disposition finale».

par l'introduction de nouvelles préoccupations environnementales et sociales dans des processus de gestion jusqu'à maintenant dominés par les valeurs économiques.

L'incapacité des marchés à générer les revenus nécessaires pour permettre l'aménagement durable des forêts pourrait compromettre la capacité du Québec de relever les défis retenus par la stratégie et ralentir très significativement l'évolution souhaitée des pratiques forestières, particulièrement dans le difficile contexte des finances publiques. Ce défi économique nous semble suffisamment pertinent pour être identifié dans la stratégie. Au minimum, le quatrième objectif du troisième défi doit être modifié.

Recommandation 6. Plutôt que de se lire comme proposé, « *Vendre la matière ligneuse à sa juste valeur marchande et en accroître significativement l'accès* », la quatrième orientation du troisième défi devrait se lire « *Vendre la matière ligneuse à une juste valeur économique et en accroître significativement l'accès* » (nos soulignés).

QUESTION 3. POUR CHAQUE ÉLÉMENT QUI VOUS CONCERNE (OBJECTIFS, BLOC D' ACTIONS ET CIBLES), ÊTES-VOUS D' ACCORD AVEC LA PROPOSITION?

Comme indiqué précédemment, la FPBQ est d'avis que le travail reste à faire pour identifier des éléments de la SADF pertinents aux forêts privées et acceptables pour leurs propriétaires. Le tableau suivant présente cependant des réflexions et suggestions dont la FPBQ souhaitera débattre avec le MRNFQ et d'autres partenaires. Il est important de dire que ces éléments ne sont pas exhaustifs.

Défi 1 : Une gestion forestière qui intègre les intérêts, les valeurs et les besoins de la population (...)		
Commentaires	Actions proposées par la SADF	Actions proposées par la FPBQ
<p>Les valeurs forestières de la population et des propriétaires forestiers sont un sujet largement documenté dans la littérature scientifique. Cette littérature montre notamment que ces valeurs sont similaires d'un pays industrialisé à un autre, et ce, malgré les changements de culture. À cet effet, il est rare de constater que la production de matière ligneuse est la fonction la plus valorisée par les diverses tranches de la société et les propriétaires forestiers eux-mêmes. Il appert davantage que la production doit être intégrée aux autres fonctions et utilisations de la forêt.</p> <p>En 2010, le défi n'est donc plus de comprendre ces valeurs, mais d'ajuster les réglementations et programmes gouvernementaux pour répondre à celles-ci, comme l'énonciation du défi l'indique.</p>	<p>Page 9 :</p> <p>Effectuer des enquêtes et assurer (...) afin de documenter les valeurs, les besoins, et les attentes de l'ensemble de la population quant à la gestion des forêts.</p>	<p>Action proposée :</p> <p>Identifier les barrières institutionnelles qui limitent l'intégration des valeurs de la population dans la gestion forestière. Cette mesure implique d'orienter les chercheurs vers ce champ d'étude. À ce sujet, de nombreux rapports ont noté, au cours des quarante dernières années, la faiblesse du Québec en matière de recherche en sociologie et politique forestière. Un problème important qui perdure sur des décennies est un problème délibérément ignoré par les autorités politiques.</p>
<p>Près de 10% du territoire forestier québécois appartient à 130 000 individus. Il nous apparaît important que les mesures d'information et d'éducation forestière contenues à la SADF les</p>	<p>Page 9. Objectif 2 :</p> <p>Investir dans l'information et l'éducation forestière dans le but de répondre aux</p>	<p>Objectif proposé :</p> <p>Investir dans l'information et l'éducation forestière dans le but de répondre aux préoccupations de la population, <u>des</u></p>

<p>visent prioritairement puisque ceux-ci sont d'importants relais auprès des autres membres de la population.</p> <p>Le transfert de connaissance auprès de dizaines de milliers de propriétaires aux profils et intérêts variés est toutefois un défi pour les autorités politiques qui aimeraient accroître les divers bénéfices liés à la mise en valeur des lots boisés. À cet égard, l'offre de formation et de service-conseil devrait se faire, selon nous, à deux niveaux pour répondre aux besoins de la clientèle des propriétaires forestiers.</p> <p>Un premier niveau doit fournir de l'information et des outils de simulation aux propriétaires afin que ceux-ci puissent améliorer leur niveau de connaissance <u>sur une base autonome</u>. Le modèle traditionnel fut de produire, à l'intention des propriétaires forestiers, des guides d'aménagement vulgarisant l'information scientifique ou économique sur un sujet donné. Le modèle actuel rend disponible sur Internet l'information contenue dans ces guides d'aménagement. Le futur modèle doit devenir des sites d'apprentissage reconnu sur Internet s'adaptant à la situation forestière et au niveau de connaissance spécifique du propriétaire de boisé.</p> <p>Un second niveau doit permettre des échanges directs entre le propriétaire et un conseiller forestier en forêt pour discuter des aspects particuliers qui le concerne. L'enseignement est une expérience d'échanges entre deux individus. Les opportunités, la fréquence et la qualité des échanges entre un propriétaire et un conseiller devront être accrues. À cet effet, il serait utile d'établir des réseaux régionaux de sites de démonstration présentant des aménagements à caractère sylvicole, faunique et environnemental qui permettraient aux propriétaires de visualiser les propositions de leurs conseillers.</p>	<p>préoccupations de la population et du milieu scolaire.</p> <p>Page 9 : Soutenir et accompagner les initiatives d'information et d'éducation forestières publiques réalisées par les partenaires régionaux du Ministère.</p> <p>Page 9 : Encourager l'organisation de différents événements s'adressant au grand public et y prendre part activement.</p>	<p><u>propriétaires de boisés</u> (notre ajout) et du milieu scolaire.</p> <p>Action proposée : Accroître les visites de conseillers forestiers chez les propriétaires de boisés. Cette mesure vise à initier la réflexion sur les potentiels des boisés, produire un plan de gestion intégrée et effectuer un suivi de dossier du propriétaire. La visite du boisé doit être au cœur de cette initiative afin de favoriser un échange d'information, dans les deux directions, entre le conseiller et le propriétaire. Ces visites doivent être fréquentes pour développer un lien de confiance et faire progresser la réflexion du propriétaire sur la protection et la mise en valeur de son boisé.</p> <p>Action proposée : Développer une nouvelle génération d'outils Internet interactifs pour soutenir le transfert de connaissance et la prise de décision chez les propriétaires de boisés qui vont au-delà du simple archivage de rapports et documents de vulgarisation. Cette mesure vise à développer un site Internet provincial qui intégrerait et centraliserait l'information pertinente pour les propriétaires de boisés, une information actuellement dispersée dans plusieurs dizaines de sites. Ce site contiendrait des guides sur les divers aspects reliés à la gestion d'un boisé, de courtes vidéos de formation, des forums d'échanges, des outils de simulation à l'intention des propriétaires de boisés. Aujourd'hui, la technologie peut venir en aide et réduire les coûts liés à la mise en œuvre d'un programme de formation et de services-conseils. Des milliers de propriétaires de boisés et de conseillers forestiers pourraient être rejoints d'un seul coup.</p> <p>Action proposée : Mettre sur pied un réseau permanent de sites de démonstration accessibles au public et aux propriétaires forestiers. Cette mesure vise à répertorier des sites de travaux déjà réalisés chez des propriétaires, présentant un intérêt pour les autres propriétaires de la région, et de mettre en œuvre un plan pour les faire connaître. Cette mesure suppose la mise en commun de sites aménagés par divers</p>
---	---	--

		<p>intervenants de la région : allant des sites de recherche aux initiatives personnelles de propriétaires avant-gardiste, en passant par les sites répondant aux règles de l'art de la foresterie. On peut envisager une carte, hébergée sur le site Internet (mentionné ci-haut), présentant la localisation des sites, leurs particularités et le nom de la personne à contacter pour en faire la visite. Cette mesure exige l'établissement d'une enveloppe financière pour effectuer l'entretien des sites qui ont pu être réalisés plusieurs années auparavant et une forme de rémunération pour les propriétaires qui ouvrent les portes de leurs boisés au public intéressé.</p>
--	--	--

Défi 2 : un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes

<p>Le maintien de la dynamique et de la santé des écosystèmes est un enjeu majeur en forêt privée.</p> <p>La forêt privée québécoise est surtout composée de peuplements feuillus et mélangés. On trouve la majorité des propriétés forestières privées dans le domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme, de l'érablière à tilleul et de l'érablière à bouleau jaune, de même que dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Enfin, une portion marginale des propriétés forestières privées se trouve dans la forêt boréale, plus exactement dans le domaine de la sapinière à bouleau blanc.</p> <p>De plus, on compte 375 écosystèmes forestiers exceptionnels en forêt privée totalisant 12 774 hectares. Ainsi, 51 % de tous les écosystèmes forestiers exceptionnels sur le territoire sont compris dans les forêts privées. La superficie moyenne de ces derniers est d'une trentaine d'hectares. Cependant, seulement 12 % de ces écosystèmes forestiers exceptionnels de tenure privée sont protégés dans des aires de conservation. Ces dernières sont principalement des parcs régionaux et municipaux.</p> <p>Les mesures pour relever ce défi diffèrent des mesures devant être retenues pour la</p>	<p>Les actions prévues pour réaliser les objectifs 1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 2.2., 2.3, 3.2, 3.3, 4.1, 4.2., 5.1, 5.2 s'appliquent peu ou mal au contexte de la forêt privée familiale.</p>	<p>Action proposée : Maintenir la superficie protégée par la Loi sur la protection du territoire agricole.</p> <p>Action proposée : Développer et promouvoir des formules de servitudes écologiques, traditionnelles et contemporaines, ainsi que des mécanismes de rémunération de services environnementaux, adaptés aux petites propriétés forestières.</p> <p>Action proposée : Améliorer le contenu des plans de gestion des propriétés forestières pour favoriser une gestion écosystémique.</p> <p>Action proposée : Développer une nouvelle génération d'outils Internet interactifs pour soutenir le transfert de connaissance et la prise de décision chez les propriétaires de boisés qui vont au-delà du simple archivage de rapports et documents de vulgarisation (voir description plus haute).</p>
---	---	--

<p>forêt publique en raison des caractéristiques de ce mode de tenure (morcellement du territoire, fragmentation de la forêt, multiplicité d'usages et <u>droit de propriété</u>). Il est donc désolant de constater que la presque totalité des actions prévues pour relever ce défi soit inapplicable en forêt privée familiale. Il est bon de noter que la forêt dans la majorité des pays industrialisés est privée et que ceux-ci travaillent à relever ce défi, ce qui fournit amplex sources d'inspiration.</p> <p>Sur le territoire forestier privé québécois, deux mesures sont susceptibles de répondre aux orientations retenues sous ce défi : le maintien de la Loi sur la protection du territoire agricole qui vise 4 millions d'hectares de forêts et réduit substantiellement le morcellement des terres et le risque de fragmentation des écosystèmes forestiers subséquente, ainsi que l'implantation de servitudes écologiques conventionnelles et contemporaines interdisant des usages ou permettant certains usages contrôlés sur une propriété.</p>		
<p>Défi 3 : Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées</p>		
<p>La description du défi suppose l'optimisation des bénéfices tirés des diverses fonctions et services de la forêt. Dans les faits, les orientations misent sur l'utilisation prioritaire de la forêt à des fins de production de matière ligneuse, en créant des accommodements pour l'utilisation des autres ressources. En ce sens, l'esprit de la SADF est déjà vieillot et ne répond pas au défi 1.</p> <p>Pourtant, les études à ce sujet démontrent que les propriétaires forestiers perçoivent généralement leurs boisés comme un tout, malgré des objectifs de possession qui diffèrent. Nous retrouvons ainsi des aménagistes et producteurs agricoles et forestiers, des propriétaires hédonistes qui possèdent principalement des boisés pour des fins de récréation et de villégiature, ainsi que des propriétaires absents qui ne mettent pas en valeur les ressources de leurs boisés. Toutes ces catégories de propriétaires sont susceptibles d'effectuer des récoltes de bois selon des rythmes et des intensités qui leurs</p>	<p>Page 33. Le défi est d'optimiser la production de matière ligneuse ainsi que celles d'autres ressources et fonctions du milieu forestier.</p> <p>Page 34. La matière ligneuse est la ressource forestière qui procure le plus de bénéfices économiques pour le Québec. Elle doit demeurer un moteur économique majeur (...).</p> <p>Page 40. Il (le ministère) désire produire de la matière ligneuse tout en mettant en valeur d'autres ressources ou potentiels du milieu forestier.</p> <p>Page 41. Le processus de planification de l'aménagement forestier conduit à des choix sylvicoles qui favorisent la production de matière ligneuse (...) et qui concourent au développement et à la mise en valeur d'autres ressources (...).</p> <p>Page 46. Le ministère croit que les retombées socioéconomiques de la forêt privée peuvent être</p>	<p>Orientation proposée : Convaincre les propriétaires, par des mesures adéquates, d'effectuer une gestion active de leurs boisés et favoriser la relève des propriétaires qui y sont déjà engagés. Cette gestion active passe par la définition et la réalisation d'objectifs clairs, allant de la conservation à la sylviculture intensive des boisés;</p>

<p>sont propres.</p> <p>Il est utile de noter que la répartition des catégories de propriétaires est très variable d'une région à l'autre, selon les caractéristiques sociologiques, démographiques et géographiques du secteur. On retrouvera ainsi davantage de propriétaires hédonistes dans les Laurentides et de producteurs actifs dans le Bas-Saint-Laurent.</p> <p>Afin d'accroître les retombées socio-économiques et environnementales de la forêt privée, le défi sera de rejoindre et d'intéresser les différentes catégories de propriétaires à la gestion active de leurs boisés, ce qui suppose le développement d'une culture forestière chez les Québécois et l'évolution des politiques, programmes et services visant les propriétaires de boisés. Ce défi est d'autant plus pressant que l'évolution sociologique des propriétaires forestiers laisse paraître une baisse du nombre de producteurs agricoles et forestiers dans plusieurs régions du Québec, sous l'impulsion des tendances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la poursuite du transfert de propriété vers des citoyens, ce qui accroît le nombre de propriétaires absents; ○ la hausse du niveau de scolarité et d'éducation chez les nouveaux propriétaires de boisés, ce qui entraîne une diversification des valeurs des propriétaires et des choix de gestion forestière; ○ une pression à la baisse sur les prix, des débouchés incertains et un contexte de mise en marché plus difficile pour certains produits forestiers tirés des boisés, ce qui réduit l'attrait pour les activités sylvicoles; ○ la réduction de la part du revenu forestier dans le revenu total de la plupart des propriétaires de boisés, ce qui réduit le besoin de procéder à des récoltes forestières dans le boisé; ○ la hausse de la valeur marchande des terrains boisés, ce qui réduit l'accès des jeunes à la propriété et la rentabilité des activités sylvicoles et agricoles. <p>Le MRNFQ peut se féliciter de ses efforts des dernières décennies pour établir une structure institutionnelle bien organisée qui</p>	<p>augmentées. Il mise sur une augmentation du capital ligneux de la forêt privée (...).</p>	
---	--	--

<p>travaille à protéger et mettre en valeur la forêt privée. Ainsi, les conseillers des propriétaires de boisés possèdent une expertise unique, les lieux de concertation des intervenants fonctionnent, les programmes favorisant la mise en valeur de la forêt privée existent et la mise en marché collective a fait ses preuves. Un élan politique par la reconnaissance d'une contribution plus importante de la forêt privée familiale dans le nouveau régime forestier permettrait d'accroître l'impact des efforts déployés sur les communautés rurales.</p>		
<p>Orientation 1 : Orienter la production de matière ligneuse (...) et accroître la valeur des produits qui en sont issus Orientation 3 : Développer la production ligneuse et concourir à générer davantage de retombées en forêt privée</p>		
<p>Dans l'ensemble du Québec, la forêt privée est relativement jeune puisque plus de 86 % des peuplements sont âgés de moins de 60 ans. À elle seule, la classe d'âge de 50 ans (soit entre 41 et 60 ans) représente près de la moitié des tous les peuplements forestiers. Les vieilles forêts, soient celles de plus de 120 ans, comptent pour aussi peu que 0,11 % de l'ensemble des forêts privées. Les forêts anciennes sont encore plus rares. Cette structure d'âge démontre que ce territoire a subi de nombreuses récoltes au cours des dernières décennies. Ces données démontrent que le bois s'est récolté dans le passé sur l'ensemble du territoire privé.</p> <p>Toutefois, la protection et la mise en valeur des forêts supposent l'investissement de ressources financières et humaines. À long terme, les investissements dans la mise en valeur des boisés ne sont toutefois pas réalisés par les propriétaires sans assistance gouvernementale, car les prix offerts pour les biens forestiers et services environnementaux ne sont pas suffisants pour justifier l'investissement financier. Le manque d'empressement pour investir dans leurs boisés s'explique par plusieurs raisons largement documentées^{4,5,6} :</p>	<p>Page 37. Objectif 3 : Cibler les investissements sylvicoles en fonction de leur rentabilité économique.</p> <p>Page 37. Objectif 4 : Accroître et consolider la production de matière ligneuse sur certaines portions du territoire forestier</p> <p>Page 46. Objectif 1 : Consolider les investissements sylvicoles en forêt privée</p> <p>Page 47. Objectif 2 : Accroître la valeur des boisés privés.</p>	<p>Actions proposées : Développer des outils d'analyse économique <u>des investissements forestiers qui considèrent l'ensemble des biens et services fournis par les forêts et les coûts associés à leur production dans divers modes de tenure</u> (notre ajout) afin de les intégrer au processus de planification forestière.</p> <p>Actions proposées : Soutenir financièrement les travaux sylvicoles selon le risque financier qui leur est associé.</p> <p>Actions proposées : Favoriser une mise en marché collective des produits de la forêt privée et la mise en œuvre de programmes gouvernementaux qui permettent de rémunérer adéquatement les travaux sylvicoles des propriétaires de boisés.</p> <p>Actions proposées : Améliorer le système de taxation foncière pour stimuler la mise en valeur de la forêt privée familiale.</p>

⁴ Parent, L. Bouthillier, L. 1993. *Le financement de la mise en valeur des forêts privées du Québec : Les éléments clés d'un nouveau partenariat*. Groupe de recherche en économie de l'énergie et des ressources naturelles, département d'économie, Université Laval. Cahier 93-20 : 18 p. (p. 12)

⁵ Slee, B. 2006. *The Scope for Reconciling Public Good and Private Forestry in the United Kingdom*. Small-Scale forest Economics, Management and Policy 5 (1): 1-17

⁶ OCDE. 2005. *Manuel pour la création de marchés de la biodiversité*. Publication de l'OCDE. www.ocde.org: 200 p. (p.27)

<ul style="list-style-type: none"> ○ le retour sur l'investissement est bas en raison du temps requis pour faire croître la forêt; ○ plusieurs autres sources d'investissements moins risqués existent avec un rendement supérieur; ○ les imperfections du marché ne valorisent pas l'ensemble des coûts de production puisque la part de la rente que les producteurs réussissent à obtenir pour leurs produits est généralement établie lorsque tous les autres acteurs de la chaîne de production ont rémunéré leur travail et leur capital; ○ les marchés ne rémunèrent pas, sauf exception, les services environnementaux générés par la mise en valeur des forêts. <p>Les gouvernements des pays industrialisés sont donc traditionnellement appelés à encourager l'investissement en aménagement forestier. Les programmes mis en œuvre visent typiquement à réduire les coûts d'aménagement forestier pour les investisseurs privés. Des études ont montré que ces programmes d'incitatifs financiers génèrent des impacts positifs sur l'investissement privé et sur la production de bois. De plus, ils entraînent peu de substitutions où les investissements publics remplaceraient les investissements privés^{7,8,9}.</p> <p>Le contexte particulier de la forêt privée demande donc des mesures appropriées pour mettre en valeur le plein potentiel des ressources qu'on y retrouve. Autrement, nous limitons le développement économique de plusieurs communautés rurales.</p>		<p>Actions proposées : Appliquer une fiscalité sur le revenu pour stimuler la mise en valeur de la forêt privée familiale.</p> <p>Actions proposées : Accroître le service-conseil (formation, transfert de connaissances, soutien technique) pour accroître le nombre et améliorer la qualité des travaux de protection et de mise en valeur des boisés.</p> <p>Actions proposées : Mettre en œuvre des mesures pour protéger les investissements sylvicoles des propriétaires de boisés lors de catastrophes naturelles.</p> <p>Actions proposées : Développer et implanter des normes de certification forestière adaptées aux particularités des petites propriétés forestières.</p>
<p>Orientation 4 : Vendre la matière ligneuse à sa juste valeur marchande et en accroître significativement l'accès</p>		
<p>Ni les marchés pour le bois, ni les marchés pour les autres ressources et usages des territoires forestiers ne peuvent</p>	<p>Page 48 : Vendre la matière ligneuse à sa juste valeur marchande et en accroître</p>	<p>Orientation proposée : Vendre la matière ligneuse à <u>une</u> juste valeur <u>économique</u> et en accroître</p>

⁷ Linden, M. Leppänen, J. 2005. *Government Investment Cost-Sharing for NIPF in Finland 1963-2000 : An Econometric Analysis In Evaluating Forestry Incentives and Assistance Programmes in Europe*. EFI Proceedings 54: 155-165

⁸ Beach, R.H. et al. 2005. *Econometric Studies of NIPF : A Review and Synthesis*. Forest Policy & Economics 7 (3) : 261-281

⁹ Dansereau, J.P. 2003. *Pertinence du soutien financier public aux activités forestières*. Mémoire spécial au Congrès forestier mondial de la FAO. Acte du congrès. www.riddac.org/cfm2003 : 8 p.

<p>actuellement générer le niveau de revenus nécessaire à leur gestion durable. Cette situation s'aggravera par l'introduction de préoccupations environnementales et sociales dans des processus de gestion jusqu'à maintenant dominés par les valeurs économiques.</p> <p>L'incapacité des marchés à générer les revenus nécessaires pour permettre l'aménagement durable des forêts pourrait compromettre la capacité du Québec de relever les cinq autres défis retenus par la stratégie et ralentir très significativement l'évolution souhaitée des pratiques forestières, particulièrement dans le difficile contexte des finances publiques. Ce défi économique nous semble suffisamment pertinent pour être identifié dans la stratégie.</p>	<p>significativement l'accès.</p>	<p>significativement l'accès (nos soulignés).</p>
<p>La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, ainsi que la Loi sur les forêts prévoit des mécanismes complémentaires pour établir un marché des bois ordonné où les propriétaires de forêts peuvent avoir accès aux usines de transformation dans un contexte d'important déséquilibre entre l'offre et la demande.</p>	<p>Aucun passage ne traite de cette question dans le document de consultation.</p>	<p>Objectif proposé : Maintenir le caractère résiduel du bois rond de la forêt publique dans l'approvisionnement des usines de transformation par rapport aux autres sources d'approvisionnement prioritaires.</p>

QUESTIONS 4. QUELS OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE SUSCITENT LE PLUS VOTRE ADHÉSION ?

Voir les commentaires dans les autres sections du mémoire.

QUESTION 5. SELON VOUS, EST-CE QUE LA STRATÉGIE EST UN OUTIL EFFICACE POUR LA GESTION PAR OBJECTIFS ET RÉSULTATS?

Pour vraiment être efficace, la stratégie devrait aller plus loin dans l'identification des objectifs à atteindre, les responsabilités de mise en œuvre, des ressources à consacrer aux actions et de leur provenance. Un travail reste aussi à faire en ce qui a trait à l'identification des indicateurs et des cibles visées.

QUESTION 6. SELON VOUS, EST-CE QUE LA STRATÉGIE PERMET LA LATITUDE RÉGIONALE NÉCESSAIRE À LA MODULATION DES OBJECTIFS PROPOSÉS?

La FPBQ n'a pas de commentaire sur cette question.

QUESTION 7. QUELS SONT LES POINTS FORTS DE LA STRATÉGIE?

Voir les commentaires dans les autres sections du mémoire.

QUESTIONS 8. QUELS POINTS DE LA STRATÉGIE DEVRAIENT ÊTRE AMÉLIORÉS?

Voir les commentaires dans les autres sections du mémoire.

CONCLUSION

La stratégie d'aménagement durable des forêts se veut porteuse des outils d'une nouvelle foresterie québécoise. Pourtant, elle ne propose aucune innovation pour la forêt privée. Les discussions pour le renouvellement du partenariat de la forêt privée laissent plutôt entrevoir qu'il y aura recul : moins de moyens et plus de contraintes pour les pratiques actuelles; aucun moyen pour les pratiques nouvelles.

Les idées ne manquent pas et celles-ci s'appuient sur les institutions déjà en place en forêt privée. Les représentants des propriétaires forestiers ne demandent pas mieux que d'en discuter avec le MRNFQ, d'autant plus que ces idées sont empreintes de réalisme dans le contexte budgétaire difficile du Québec.